

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Madame Marie LE GALL**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019 (accusé de réception du 12/02/2019)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Acquisition de deux emprises auprès de la société BLM Entreprise Finistère
Route de Bénodet**

Afin de procéder à un aménagement de voirie il est proposé l'acquisition de deux emprises auprès de la société BLM route de Bénodet pour un montant de 2 688 euros environ.

Dans le cadre d'un projet d'élargissement du chemin de Kernoter, il s'avère nécessaire d'acquérir une emprise de 126 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section HP numéro 293p ainsi qu'une emprise de 98 m² environ à prendre sur la parcelle HP numéro 294p appartenant à la société BLM Finistère.

Un prix de 12 €/m² a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté.

Il est précisé que l'intégration de ces emprises dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition de ces emprises, à prendre sur les parcelles HP 293p et 294p, d'une surface totale d'environ 224 m² au prix de 12 €/m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;
- 3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de ces emprises suite à leur acquisition par la ville.